Image not found or type unknown

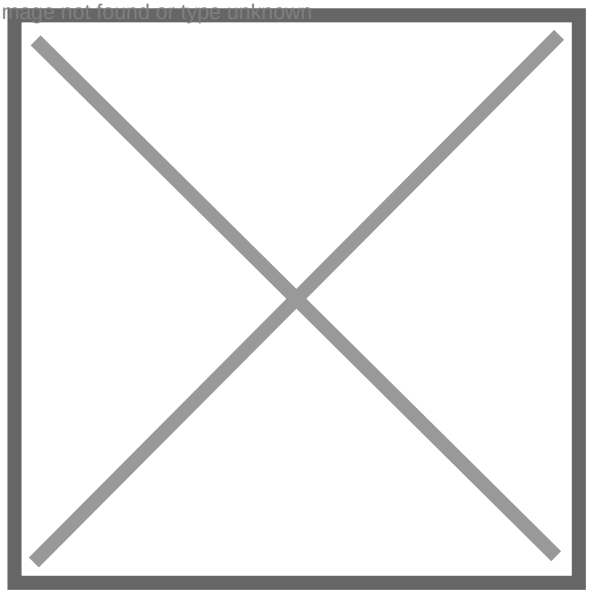

Volets roulant électriques sans moteur, vices cachés?

Par **patou**, le **15/02/2012** à **12:53**

Bonjour, j'ai acheté un appartement pour lequel j'ai signé l'acte de vente le 20 décembre 2011.Les volets roulants de l'appartement sont électriques, commandés par des petits boitiers alimentés par des piles. Lors des visites , le volet roulant de la cuisine était complètement fermé. on m'a alors dit que sa devait être la pile qui ne fonctionnait plus. Avant de rentrer dans l'appartement j'ai souhaité refaire faire toute l'installation électrique et lors du devis j'ai demandé à l'électricien de s'occuper également du boitier du volet.Voyant que le changement de pile ne donnait rien, il a démonté le coffrage du volet et on s'est rendu compte que la motorisation de ce volet était inexistante. J'ai pris des photos. J'ai quand même fait faire le reste des travaux dans l'appartement pour pouvoir emménager.
J'aurais aimé savoir quel recours je peux avoir auprès de l'ancien propriétaire ou éventuellement de l'agence auprès de laquelle j'ai signé le compromis de vente?
Est-ce considéré comme un vice caché? Mes démarches sont-elles trop tardives pour espérer avoir une issue favorable?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **15/02/2012** à **15:09**

Bonjour, commencez par envoyez une LRAR à l'ancien propriétaire pour lui signaler le problème en lui précisant que vous l'avez fait constater et que vous avez des photos prouvant vos dires et que vous li demandez de vous dédommager et demandez lu de vous faire une proposition sous huitaine. regardez dans vos contrats d'assurance si vous avez une assurance juridique (en particulier celui multirisques) et contactez les, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés